

Communiqué de presse

La voix des enfants : portée haut et fort par les DPJ-DP du Québec

Saint-Jérôme, le 15 juin 2015 – Pour leur 12^e bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse aussi directeurs provinciaux (DPJ-DP) tiennent à donner la parole aux enfants et aux jeunes afin de rappeler ce qui les aide à grandir, à s'épanouir et à devenir les adultes qui construiront la société de demain.

Les enfants ont rarement la chance de se faire entendre dans les débats politiques ou dans l'actualité pour rappeler quels sont leurs besoins fondamentaux et comment nous devons y répondre. Leur voix n'est pas présente dans les médias conventionnels ou sociaux.

Cette année, plusieurs mesures sociales liées à l'enfance et à l'adolescence ont été au cœur du débat public. Les DPJ-DP sont conscients des efforts budgétaires que le Québec doit faire. Au nom des enfants, surtout des plus vulnérables, les DPJ-DP souhaitent profiter de ce bilan pour rappeler l'importance d'être à l'écoute des besoins de nos jeunes et de les prioriser.

Pour se développer pleinement, nos enfants ont besoin d'**amour**, de **sécurité** et de **stabilité**. Il est également primordial que leur **intégrité** soit respectée. Ils ont aussi besoin de conditions propices à l'**apprentissage et au développement** qui favoriseront la croissance de leur **autonomie**. La **discipline** permet à nos petits êtres en construction de distinguer le bien du mal ainsi que ce qui est acceptable dans la famille, à l'école et dans la société. Souhaitant leur donner la parole, les DPJ-DP leur ont donné la chance de s'exprimer sur ces besoins dans des vidéos : https://www.youtube.com/watch?v=nOFF4N_OVKU&feature=youtu.be.

C'est en lien avec ces besoins qu'a été bâtie la Loi sur la protection de la jeunesse, il y a 36 ans. Pourtant, chaque jour 238 enfants sont signalés à travers la province parce que leurs besoins fondamentaux ne sont pas comblés correctement.

Cette année, les DPJ-DP ont traité 86 861 signalements, une hausse de 4,8 % par rapport à l'an dernier. Même si la négligence et le risque sérieux de négligence demeurent les motifs de rétention les plus fréquents, on constate une hausse constante des signalements retenus pour abus physiques et risque sérieux d'abus physiques, de même que pour les mauvais traitements psychologiques.

Depuis la mise en place de la Loi sur la protection de la jeunesse en 1979, les signalements ont connu une hausse de 189 %. Un signe que la maltraitance mérite toute notre attention.

Le psychologue, Camil Bouchard, rédacteur principal du rapport du groupe de travail pour les jeunes en 1999, Un Québec fou de ses enfants, mentionnait récemment que la prévention de l'abus et de la négligence envers nos enfants doit devenir une priorité nationale. Selon lui, nous devons, en tant que société, nous pencher sérieusement sur la hausse constante des signalements afin de mieux la comprendre et ainsi, renverser cette tendance. Une idée qui mérite d'être sérieusement étudiée selon les DPJ-DP du Québec.

En cette période de rigueur budgétaire, il est d'autant plus important de demeurer à l'écoute des besoins fondamentaux de nos enfants et de considérer les services aux enfants et aux adolescents comme un

investissement dans notre avenir. Ce sont nos adultes de demain. Nous devons tous être porteurs de la voix des enfants afin de guider nos choix collectifs.

Portrait régional

Au CISSS des Laurentides, point de service du Centre jeunesse des Laurentides, ce sont **8 801 signalements** qui ont été reçus en 2014-2015, dont 39,9 % ont été retenus pour évaluation par le DPJ. Il est important de souligner que ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente, alors que nous avons reçu 7 563 signalements. Dans la région des Laurentides, les deux motifs de signalement les plus fréquents s'avèrent la **négligence** (37,3 %) et les **abus physiques** (30,5 %).

La Direction de la protection de la jeunesse accueille favorablement la place accordée aux DPJ à l'intérieur des CISSS et des CIUSSS en reconnaissant l'importance de la fonction du DPJ et de son rôle social auprès des jeunes et de leur famille. Ceci démontre la préoccupation du gouvernement envers la protection de la jeunesse et envers le mandat social du DPJ-DP.

La mise en place du CISSS des Laurentides a pour but de nous mener vers des services encore plus accessibles et intégrés ainsi que vers des continuums de services solidement ficelés qui permettront de servir encore mieux la population des Laurentides. Un accès et un parcours simplifiés pour le citoyen seront favorisés pour bénéficier de l'ensemble des services de santé et des services sociaux sur le territoire des Laurentides. Le tout ne peut qu'avoir un impact positif sur les familles et les enfants de notre territoire. Ces derniers pourront obtenir tous les services nécessaires à l'intérieur d'un même établissement.

Pour consulter le bilan :

<http://www.centrejeunessemonteregie.qc.ca/le-centre-jeunesse/publications/>

Pour renseignements : Direction générale
Service des relations médias, relations publiques et à la communauté
450 432-2777, poste 22898